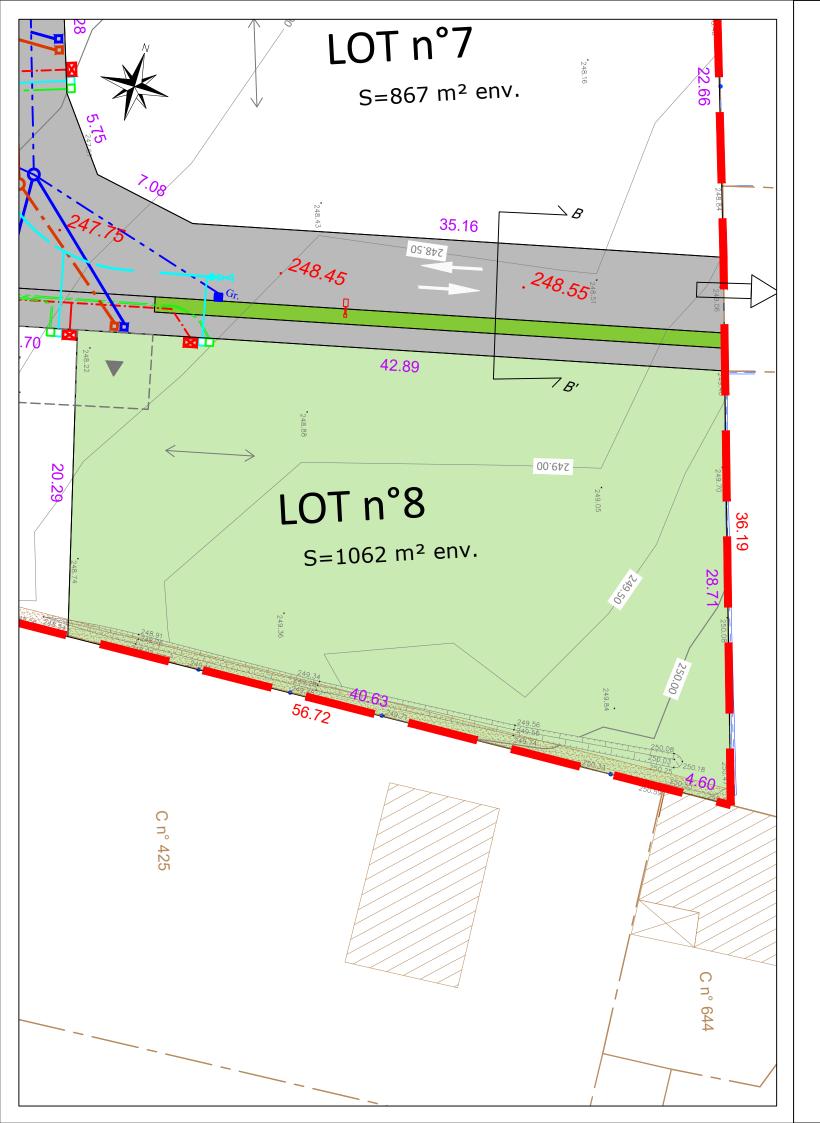
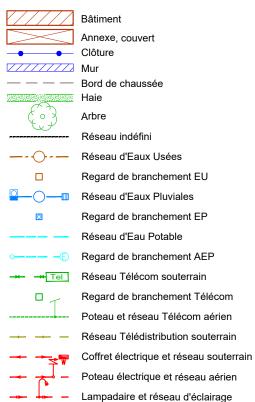
ΑT	
ı° 64	
DIRE	
LES :	
Lot n	Lot n°8
T	Nom
Terrain	
Bureau Contrôló par	
Contrôlé par	rai CL



LEGENDE ETAT DES LIEUX



LEGENDE PROJET

Périmètre Emprises cessibles Voirie (enrobé) Trottoir (enrobé silico-calcaire) Stationnements (enrobé) Espaces verts Arbres plantés par l'aménageur Bloc boîtes aux lettres **⊸** Candélabres .245.50 Altitude du projet Aire d'accès non clôturée à créer (accès au choix pour le lot 9) ← Sens du faîtage principal Arbres à conserver (abattage autorisé pour la création des accès) Aménagement paysager linéaire à créer

LEGENDE FONCIER

Application cadastrale figurative
Point matérialisé / non matérialisé
Borne OGE existante
Piquet, Clou d'arpentage, Tige de fer
Borne OGE nouvelle
Limite de propriété
(sous condition de validation des riverains)
Signe d'appartenance de limite

RATTACHEMENTS:

Planimétrie : Système de projection planimétrique RGF93-CC46

Altimétrie: Système d'altitude normale NGF-IGN 69 approchées,

Définie par système GPS.

NOTA:

- L'application graphique des limites cadastrales ne constitue pas une délimitation périmétrique de la propriété et ne saurait engager la responsabilité du Géomètre-Expert sur ce point.
- Les cotes et surfaces figurant sur ce plan sont indicatives. Elles seront définitives après bornage du terrain.
- L'acquéreur doit consulter le plan de composition, le règlement de lotissement et le Plan Local d'Urbanisme avant tout établissement de projet sur un lot.
- L'emplacement des réseaux est donné à titre indicatif et est susceptible d'être modifié suite à des impératifs de chantier.
- Seul le plan de récolement des travaux indiquera les éléments définitifs de réseaux.